

11-09-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 11 septembre 2017, à 21h10, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Gilbert Gauvin
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Vacant
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas étant présents chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqué de la présente session et renonce à l'avis de convocation selon l'article 153 du code municipal.

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire-suppléant déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. PAARRM – Travaux rue de l'Église
4. Questions de l'assemblée
5. Levée de la réunion

162-17 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

163-17 PAARRM – Travaux rue de l'Église

Considérant que des travaux d'amélioration de la chaussée sont financés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) par une subvention de 20 000\$;

Considérant que le coût des travaux sera de 24 000\$ taxes comprises et que le surplus de dépenses sera déduit sur le budget annuel de voirie;

Considérant que l'ouvrage est donné de gré à gré à Transport Rock Gagné pour des travaux sur certaines portions de la rue de l'Église puisque celle-ci est problématique;

Considérant qu'il faut enlever l'asphalte et remettre du matériel adéquat et compacter celui-ci afin que le chemin soit sécuritaire;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu que les travaux soient exécutés par Transport Rock Gagné, supervisés par Jessy Boulanger, employée municipale et Katie St-Pierre, directrice générale. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

164-17

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt-et-une heures trente minutes (21h30). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice général et sec.-très.

Je, *Jean-Paul Bélanger, maire*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

